Monsieur le Ministre,

Nous, président.e.s du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) depuis sa création en 2004, tenons à vous faire part de notre inquiétude à l'occasion de la révision en cours des programmes d'histoire-géographie des classes de Seconde et de Première.

Créé par l'article 4 de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le CNMHE a pour mission de mettre en œuvre les dispositions de cette loi, notamment son article 2 qui précise que « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent ».

En quinze ans, le CNMHE a été pour le ministère de l'éducation nationale un partenaire actif et écouté ; ses travaux ont permis de donner à l'esclavage, aux traites et à leurs abolitions une place dans les programmes scolaires, et d'ouvrir aux enseignants et aux élèves de nouveaux espaces pour en parler, grâce notamment au concours de la Flamme de l'Egalité qui en est à sa quatrième édition.

Ces avancées sont aujourd'hui menacées. En effet, alors que l'esclavage et la traite doivent être étudiés en classe de Seconde, le projet dont nous avons pris connaissance n'évoque ce sujet qu'en rapport avec des pays étrangers (le Portugal et le Brésil, dans un chapitre, les Etats-Unis d'Amérique, dans un autre). Quant au programme de Première, il n'en parle qu'à travers l'abolition de 1848, sans mentionner, dans la séquence chronologique couverte durant cette classe, l'apogée de l'économie de plantation au XVIIIe siècle dans l'Atlantique et dans l'Océan Indien, puis, lors de la séquence sur la Révolution française, la première abolition et la révolution de Saint-Domingue, et enfin le rétablissement de l'esclavage par Napoléon Bonaparte en 1802, tous événements qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre le sens de l'abolition sous la Seconde République.

L'école doit enseigner à la jeunesse de France l'histoire de notre pays. Comment les élèves pourraient-ils la comprendre si l'on omet de leur apprendre une page aussi essentielle, dont les conséquences continuent de marquer notre société comme le monde qui nous entoure ?

Alors que la France s'apprête à créer une Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage qui reprendra les missions du CNMHE, la mise en œuvre de ces orientations marquerait un incompréhensible recul. Il est encore temps de l'éviter. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'apporter à ces projets les ajustements nécessaires pour qu'ils reflètent l'importance politique, économique, sociale et culturelle de ces faits historiques pour l'histoire nationale, et pour notre compréhension du monde d'aujourd'hui.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de notre considération distinguée.

accord

Maryse CONDE Présidente du CPME 2004-2009 Françoise VERGES Présidente du CPMHE 2010-2012

1. Colliar

Myriam COTTIAS Présidente du CNMHE 2013-2016

Frédéric REGENT Président du CNMHE 2016-

Copie à Mme Souâd AYADA, présidente du Conseil Supérieur des Programmes